



COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FSU13

Les violences faites aux femmes : un enjeu syndical dans la fonction publique

La FSU13 appelle aux côtés des associations féministes à la manifestation marseillaise du 27 novembre à 14 heures devant la Mairie centrale. Elle s'inscrit pleinement dans l'appel national de l'intersyndicale fonction publique :

<https://fsu.fr/le-25-novembre-journee-internationale-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>

Au quotidien les militantes et les militants de la FSU13 s'attachent à ce que se traduisent localement, dans les faits et dans la réglementation, les engagements politiques sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et en particulier contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Selon les résultats d'une enquête de l'Institut national d'études démographiques (INED) publiée en 2020, 16,5 % des femmes fonctionnaires sont victimes de violences au travail. La Fonction publique ne garantit pas une protection contre la violence au travail pour les femmes ; loin s'en faut. Par ailleurs, les hiérarchies sont sur-représentées parmi les agresseurs. Cette étude pointe encore qu'il est difficile pour une femme qui subit des violences dans son travail d'interpeller son employeur et d'obtenir de sa part les mesures qui devraient immédiatement s'imposer.

Depuis la signature de l'Accord égalité professionnelle de la Fonction publique signé en novembre 2018, chaque ministère doit déployer un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes. Trois ans après, l'Éducation nationale n'a toujours pas rendu les arbitrages nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif national.

Alors que les différents ministères et les collectivités territoriales devraient avoir décliné en mesures concrètes à l'échelle locale le Plan d'action égalité professionnelle dans la Fonction Publique, le Ministère de l'Éducation Nationale est bon retardataire ! Nonobstant son devoir d'exemplarité au regard de ses responsabilités dans la formation des jeunes générations !

Il est urgent de former aujourd'hui tous les agents de la fonction publique ayant des missions d'encadrement aux enjeux de l'égalité professionnelle, et tout particulièrement au traitement des violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail, qu'elles proviennent de la hiérarchie, des collègues ou des usagers. L'employeur a la responsabilité de signaler, de protéger et de sanctionner les violences, même quand elles sont d'ordre privé. Pour cela il faut se doter des moyens de les identifier, et de trouver les réponses efficaces qui rompent avec les habitudes de minimisation trop souvent encore présentes.

De la parole systématiquement coupée en réunion aux insultes portées par un usager en colère, du compliment balourd aux reproches de la hiérarchie sur les absences liées à la parentalité, du licenciement de précaires pour congé maternité à l'identification d'interlocuteurs capables de ne pas minimiser les violences, il n'y a pas encore aujourd'hui d'espace institutionnel pour traiter des ces questions au sein de l'Éducation Nationale.

L'académie d'Aix Marseille ouvre - enfin ! - le chantier par un groupe de travail ce vendredi 26 novembre, au lendemain de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, et à la veille de la manifestation marseillaise.

Gageons que l'actualité stimulera le travail de l'administration.

La FSU, elle s'y emploie déjà depuis plusieurs mois !

Contact : Caroline Chevé

Secrétaire départementale FSU13 - 06 86 85 70 30